
LA GAZETTE DE L'UGOH

BULLETIN N° 17



WWW.UGOH.FR



OCTOBRE 2026

Explorer la BnF depuis son salon : retour sur notre première visioconférence



Le 18 septembre dernier s'est tenue notre première conférence en visioconférence consacrée aux ressources du site de la Bibliothèque nationale de France (BnF).

Cette rencontre, animée avec compétence et pédagogie par Madame Céline Lebre, a rencontré un vif succès. De nombreux participants ont pu la suivre, aussi bien à distance en visioconférence qu'en présentiel à Paris. Cette formule hybride a permis au plus grand nombre de profiter de cette présentation enrichissante.

Au cours de la conférence, les participants ont découvert les nombreuses ressources mises à disposition par la BnF. Ils ont ainsi pu mieux appréhender les outils de recherche disponibles et explorer les trésors documentaires accessibles en ligne. Pour les généalogistes comme pour les amateurs d'histoire locale, cette présentation a ouvert de nouvelles pistes de recherche et offert de précieuses perspectives pour approfondir leurs travaux.

L'intérêt suscité par cette première expérience démontre tout le potentiel de ces rencontres à distance, qui permettent de partager des connaissances tout en réunissant des participants géographiquement éloignés.

Nous remercions chaleureusement Madame Céline Lebre pour la qualité de son intervention ainsi que l'ensemble des participants pour leur présence et leur intérêt. Cette première visioconférence marque une étape importante dans le développement de nos activités et laisse présager de belles découvertes lors de nos prochaines rencontres.

Une expérience réussie qui confirme que la recherche généalogique et historique peut aussi se partager efficacement à distance !

Méthodologie de recherche d'actes de décès

Une question récurrente se pose lors de recherches généalogiques : comment trouver l'acte de décès d'un ancêtre ?

Il existe plusieurs cas de figure, en fonction des données déjà en votre possession et de la période temporelle en question. Plus le décès est récent, plus la recherche est plus facile. C'est ce que nous allons voir avec une méthodologie simple selon les situations.

Rechercher la date et le lieu d'un décès

Mis à part pour les décès les plus récents, avant 1970, il est toujours nécessaire de connaître la période au cours de laquelle le décès a eu lieu. Il est encore plus indispensable d'en connaître la commune.

Décès après 1970

Si le décès a vraisemblablement eu lieu après 1970 et concerne un citoyen français, il est très probablement répertorié par l'Insee.

Ces données sont publiques et accessibles en format brut :

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/fichier-des-personnes-decede-es/>.

Ces données sont indexées par de nombreux sites tiers, dont celui-ci, qui est le plus simple à exploiter pour les recherches : <https://arbre.app/insee>.

Il faut bien penser à rechercher plusieurs orthographes ou variantes du nom de famille et avec chacun des prénoms de l'ancêtre.

Décès après 1804

Si le décès a eu lieu après 1804, une mention marginale est normalement portée sur l'acte de naissance.

Bien penser à consulter tous les exemplaires d'un registre d'état civil (celui de la commune et la copie envoyée au tribunal de grande instance) ; les mentions marginales étant parfois portées sur un seul des deux exemplaires. L'application de la loi sur les mentions marginales a toutefois été hétérogène et certaines mentions sont manquantes.

Décès entre 1792 et 1912

Si le décès a eu lieu entre 1792 et 1912 et que la commune est connue, consulter les tables décennales de la commune concernée, disponibles en ligne sur le site des archives.

Les tables de l'enregistrement

Les tables de l'enregistrement (série 3Q) sont une autre source très utile pour trouver la date d'un décès. Elles comportent des tables de décès, successions et testaments.

Elles couvrent une période pouvant aller de la révolution à la fin de du XXIème siècle, de façon assez disparate selon les bureaux.

Afin d'exploiter ces fonds, il convient de chercher tout d'abord le bureau de rattachement de la commune du décès, en consultant le tableau récapitulatif sur le site des ADs.

Puis utiliser le formulaire de recherche pour trouver la table correspondant au bureau et à la période recherchée. Ces tables sont classées par ordre alphabétique du nom de famille.

Attention, certains documents concernent plusieurs bureaux différents et comportent donc une section par bureau.

Les tables de décès et de successions mentionnent directement la date de décès (si elle est connue).

Les tables de testaments, quant à elles, ne contiennent pas la date du décès, mais la date de testament est une indication intéressante. De plus, la date de l'enregistrement du testament, parfois indiquée, correspond en général à la période du décès.

Dossier suite

Avant la Révolution : les registres paroissiaux

Si le décès a eu lieu avant la révolution, les choses se compliquent. Il convient alors d'exploiter des sources complémentaires parmi lesquelles les registres paroissiaux de sépulture ou le contrôle des actes qui contient certaines tables de décès pour la deuxième moitié du XVIIIe siècle.

Rechercher les enfants, conjoints, collatéraux

En l'absence de résultat, il est conseillé d'étoffer ses recherches sur les enfants, conjoints, parents et frères et sœurs du défunt.

En effet, les actes concernant les collatéraux donnent souvent des informations intéressantes.

Par exemple les actes de mariage des enfants mentionnent souvent le décès d'un parent survenu préalablement au mariage.

D'autre part, toute mention de l'ancêtre recherché à l'époque où il était encore vivant permet d'affiner la fourchette des dates possibles pour son décès, ainsi que son lieu de résidence à cette époque.

Par étapes successives, on peut resserrer la fourchette de recherche pour, par exemple explorer les registres paroissiaux.

Demander la copie intégrale de l'acte

Une fois le lieu et la date du décès connus, il convient de chercher la copie intégrale de l'acte de décès. Les actes jusqu'en 1912 sont disponibles aux archives départementales concernées, le plus souvent en ligne sur leur site internet.

La date peut varier en fonction des départements ou des communes.

Si le décès est plus récent, il convient de s'adresser à la commune où le décès a eu lieu.

Un formulaire en ligne pour la demande est disponible sur service-public.fr :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42838> .

Complément d'enquête

proposé par : Andrée Chérounaud

A propos du pénitencier pour enfants de Belle-Ile-en-Mer: Je conseille la lecture de "L'Enragé", de Sorj Chalandon. C'est ce roman qui m'a appris l'existence de ce bagne. Voilà ce que j'avais noté alors sur ma fiche de lecture:

«L'enragé» se penche à nouveau sur le quotidien d'enfants mal-aimés. Il est bouleversant! j'ai fini le livre en larmes.

Sur fond de montée du fascisme, dans les années 30, il raconte le quotidien cruel des enfants -bagnards de Belle-Ile-en-Mer, leur lutte pour survivre dans cet univers fait de coups, d'humiliations, de viols ... Les «moniteurs» tortionnaires ont une imagination fertile pour trouver les punitions les plus horribles, les pensionnaires font preuve d'émulation dans la méchanceté. Une règle entre eux: ne pas trahir.

Au milieu de ce chaos, toutefois, naît une improbable amitié entre «la Teigne», que tout le monde craint, et Camille, un orphelin chétif de 12 ans. C'est ensemble qu'ils fuient le pensionnat maudit ... mais sur une île, comment ne pas être repris?

Extrait:

«Savez-vous ce que c'est d'avoir été abandonné pour un accordéoniste? De ne garder de sa mère qu'un ruban de soie ridée? Savez-vous ce que c'est de voler trois œufs en espérant les goder dans un buisson? Que savez-vous de la faim, Messieurs de la Justice? Et du froid? Avez-vous déjà eu des semelles en carton pour masquer le trou de vos chaussures? Savez-vous la honte d'un pantalon troué? Savez-vous la douleur des nuits sans parents?

Personne n'en sait rien. Personne, jamais, ne parlera de cette solitude. De cette misère. De l'immensité d'une nuit sans toit lorsqu'on dort sous le ciel. De la rosée du matin, qui perle sur la veste d'un pauvre.»
(P 76/77)

Portrait

Myriam FARENC



Originnaire de Mazamet, dans le Tarn, elle possède des racines tarnaises par son père et tarno-lozériennes par sa mère.

Après des études supérieures à Toulouse, elle s'est orientée vers l'enseignement en devenant professeure de français langue étrangère, une carrière qui l'a conduite à vivre et travailler pendant treize ans en Amérique latine.

De retour en France, elle a exercé les fonctions de chargée de mission au GRETA. Après trois années dans ce domaine, elle a choisi de relever de nouveaux défis professionnels et de concrétiser une passion de longue date en se consacrant à la généalogie. Cette passion trouve ses origines dans son enfance, lorsqu'elle cartographiait déjà les parentèles de ses grands-parents maternels sur de longues feuilles assemblées.

La généalogie la passionne pour toute la richesse émotionnelle qu'elle procure : le frisson de retrouver la trace d'un ancêtre, l'émotion suscitée par un document d'époque, la rigueur de l'enquête archivistique et la satisfaction de résoudre une énigme familiale.

Installée en Île-de-France, elle accompagne aujourd'hui les particuliers dans leurs recherches généalogiques et propose également des interventions directes aux archives parisiennes.

Très engagée dans la vie associative, elle est membre active de l'Association des Tarnais de Paris et de l'UGOH. Vice-présidente de GenEven, elle est responsable de l'animation et du développement des activités franciliennes pour cette association.

Passionnée par les histoires de famille et la transmission de la mémoire, elle continue de remonter les branches des arbres généalogiques sans jamais avoir trouvé le mode d'emploi pour redescendre.

information

FLYERS, AFFICHES : ATTENTION AUX MENTIONS OBLIGATOIRES !

Les mentions à ne pas oublier :

1. La loi du 29 juillet 1881 impose que tout document imprimé destiné à une diffusion publique comporte le nom et l'adresse de l'imprimeur. Lorsque vous réalisez vous-même l'impression, la mention « **Imprimé par nos soins** » peut être utilisée.

2. Les imprimés doivent comporter une information relative à la gestion des déchets. La formule la plus courante reste : « **Ne pas jeter sur la voie publique** ». Selon le format et la nature du support, les règles relatives au logo Triman ou à l'Info-tri peuvent également s'appliquer :



Quelles amendes en cas d'oubli ?

L'oubli du nom et de l'adresse de l'imprimeur est passible d'une amende pouvant atteindre 3 750 €.

L'absence des mentions environnementales obligatoires peut également être sanctionnée par une amende pouvant atteindre 750 €.

En généalogie comme dans la communication, ce sont souvent les petites lignes qui font toute la différence ! 😊

Agenda

MENDE - DIMANCHE 18 OCTOBRE 2026 - 14 H - 17 H



Le Cercle Lozérien de Généalogie (CLG48) donne rendez-vous à tous les curieux de leurs origines, débutants comme chercheurs confirmés, le dimanche 18 octobre 2026, de 14 h à 17 h, à son local situé à la Maison des Associations, 10 rue Charles Morel à Mende.

Tout au long de l'après-midi, les bénévoles du Cercle accueilleront les visiteurs et répondront à leurs questions généalogiques. Que vous souhaitiez débiter votre arbre généalogique, retrouver la trace d'un ancêtre, décrypter un acte ancien ou surmonter une branche particulièrement récalcitrante, vous trouverez conseils, méthodes et pistes de recherche auprès de passionnés expérimentés. Cette rencontre sera également l'occasion de découvrir les activités du CLG 48, ses ressources documentaires ainsi que les nombreux outils mis à la disposition de ses adhérents pour faciliter leurs recherches.

Un parking ainsi qu'un accès pour les personnes à mobilité réduite sont disponibles sur place.

L'entrée est libre et gratuite.

NIMES - 24 ET 25 OCTOBRE 2026 - 10 H - 17 H



Les passionnés d'histoire locale, de généalogie et de mémoire familiale ont rendez-vous aux Archives départementales du Gard, à Nîmes, pour deux journées entièrement consacrées à la découverte, au partage et à la recherche.

Cette édition réunira plusieurs associations bien connues des chercheurs : l'UGOH, le CLG48, le GUG30 et Généalogie Découverte d'Alès, qui tiendront chacune un stand pour accueillir les visiteurs, présenter leurs travaux et répondre aux questions.

L'entrée est libre, ce qui en fait une belle occasion de venir flâner entre les stands, de rencontrer des bénévoles engagés et, pourquoi pas, de débloquent une branche de votre arbre.

Archives départementales du Gard 365 rue du Forez – Nîmes

PARIS - 6 NOVEMBRE 2026 - 10 H



Comment transformer une recherche généalogique en un récit vivant, sensible et partagé.

Ce sera le sujet central de ce

CAFE LITTERAIRE

“De l'archive au récit Vivant”

Animé par Aurélie Croiziers de Lacvivier, autrice de plusieurs ouvrages en particulier de “La Quête” ou “quand la généalogie devient chemin de conscience et de liberté”.

Ce sera à l'auditorium du Café Combo, 41 rue Championnet, Paris 18e.

Entrée gratuite



Envoyez vos événements à : [lagazette @ugoh.fr](mailto:lagazette@ugoh.fr)

Retrouvez les anciens numéros sur : www.ugoh.fr